

Modification du PLU d'Étampes

Bilan de la concertation

10 août 2022

Introduction

Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun du PLU d'Étampes, les modalités de concertation ont été définies via la délibération n° VI-DEL-2021-041 du Conseil Municipal, en date du 30 juin 2021.

Le projet de modification n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Les modalités de concertation suivantes ont été définies :

- « La présente délibération sera affichée pendant toute la durée des études nécessaires.
- La présente délibération sera mentionnée dans un article du bulletin municipal et dans un article de la presse locale.
- Le dossier de modification du PLU sera disponible en mairie.
- Le dossier de modification du PLU sera mis à disposition du public dans un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Les administrés ont la possibilité d'écrire à Monsieur le Maire durant l'intégralité de la procédure ».

Le présent document a pour objet de tirer le bilan de cette phase de concertation, pour exposer la mise en œuvre des modalités citées précédemment et la prise en considération des observations dans le dossier de modification présenté à l'enquête publique.

Le dossier de modification du PLU portait sur les points suivants :

1. Suppression de la zone 2AU dite « Rouas »
2. Modification de l'OAP n°1 Nord Bois Bourdon
3. Représentation de la bande de 50m autour des EBC
4. Représentation des risques d'éboulement de la Falaise de Rougemont
5. Représentation des risques de remontée de nappes dans les OAP
6. Intégration du permis de louer dans le PLU
7. Représentation de l'emprise RTE dans les SUP
8. Transcription des STECAL dans le règlement écrit
9. Remplacement de l'expression « sans objet » par « non réglementé » dans le règlement écrit
10. Modification de la légende de l'OAP n°8 Guinette

11. Modification de la représentation graphique du périmètre de l'OAP n°4 Faubourg Evezard – Secteur de Vaudouleurs
12. Modification de la représentation graphique du périmètre de l'OAP n°8 Guinette
13. Requalification en zone UC1A de la parcelle ZK 461
14. Création d'un sous-secteur Ulcs au sein de la zone Ulc

MODALITE DE CONCERTATION PREVUES	APPLICATION
<p>Affichage, durant toute la durée des études nécessaires, de la délibération n° VI-DEL-2021-041 prescrivant la modification de droit commun du PLU</p>	<p>La délibération a été affichée à compter du 5 juillet 2021 à la porte de l'hôtel-de-Ville, à compter du 9 juillet 2021, aux Services Techniques Municipaux situés, rue Reverseaux, ainsi qu'à compter du 18 février 2022 aux portes de la Maison des Services Publics Municipaux.</p>
<p>Mention de la délibération n°VI-DEL-2021-041 dans un article du bulletin municipal et dans un article de la presse locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Bulletin Municipal « Étampes Info » mentionne la délibération en question ainsi que les modalités de concertation en p.6 du numéro 1226, daté du 27 août 2021. Cf p 6 ; - La délibération afférente a été annoncée dans la rubrique des annonces légales du Républicain en date du 15 juillet 2021. Cf p 6.
<p>Mise à disponibilité en mairie du dossier de modification du PLU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier de modification est disponible en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, depuis le 9 juillet 2021.
<p>Mise à disponibilité en mairie d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, tout au long de la procédure de modification du PLU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un registre des observations est disponible en mairie. Onze observations y ont été consignées, la majeure partie d'entre elles portant sur une problématique individuelle de constructibilité d'un terrain. Ces observations seront étudiées dans la procédure de révision du PLU, mais n'impactent pas les points de modification prévus dans le cadre de la procédure de modification de droit commun.

<p>Possibilité pour les administrés d'écrire à Monsieur le Maire durant l'intégralité de la procédure</p>	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur le Maire et les services de la mairie ont pris connaissance des courriers qui leur ont été adressés par les administrés. La majeure partie d'entre eux portent sur une problématique individuelle de constructibilité d'un terrain. Ces observations seront étudiées dans la procédure de révision du PLU, mais n'impactent pas les points de modification prévus dans le cadre de la procédure de modification de droit commun.
--	---

- **CERTIFICAT DE PUBLICITE, DELIBERATION PRESCRIVANT LA MODIFICATION DU PLU**



CERTIFICAT DE PUBLICITE

Je soussigné, Franck MARLIN, Maire de la commune d'Etampes,

CERTIFIE que la délibération municipale n°VI-DEL-2021-041 en date du 30 juin 2021, prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme de droit commun, a été affichée à compter du 5 juillet 2021 à la porte de l'hôtel-de-Ville, à compter du 9 juillet 2021, aux Services Techniques Municipaux situés, rue Reverseleux, ainsi qu'à compter du 18 février 2022 aux portes de la Maison des Services Publics Municipaux.

Mention de cette même délibération a été insérée dans la rubrique des annonces légales du journal « Le Républicain » en date du 15 juillet 2021, ainsi que dans le journal municipal « Etampes info » du 27 août 2021. De même, ledit acte a été publié au recueil des actes administratifs.

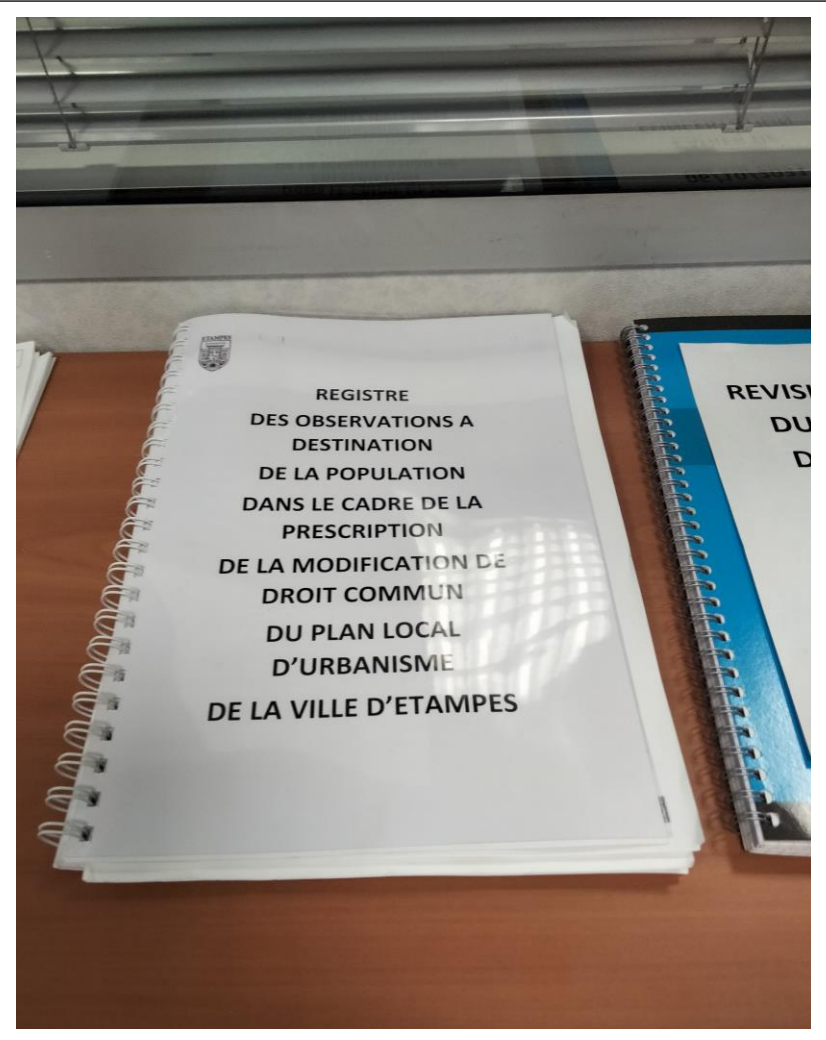
En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ETAMPES, le 16 août 2022

Franck MARLIN,
Maire d'ETAMPES
Député Honoraire de l'Essonne



PHOTO DU DOSSIER DE MODIFICATION (DELIBERATION ET REGISTRE DE CONCERTATION) MIS A DISPOSITION EN MAIRIE, SERVICE URBANISME



ACTUALITÉS

**PLU :
MODIFICATION
DE DROIT
COMMUN**

"Par délibération n°VI-DEL-2021-041 en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a prescrit la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Étampes.
Selon le respect des mesures légales de publicités :

- La délibération sera affichée pendant toute la durée des études nécessaires.
- La délibération sera mentionnée dans un article du bulletin municipal et dans un article de la presse locale.
- Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme sera disponible en mairie.
- Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme sera mis à disposition du public dans un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Les administrés ont la possibilité d'écrire à Monsieur le Maire durant l'intégralité de la procédure."

**Informations au service
Urbanisme : 01 69 92 67 20.**

6
N° 1226 Vendredi 27 août 2021

Encadré dans Étampes Info (27 août 2021)

Le Républicain
DE L'ESSONNE

ATTESTATION DE PARUTION

Département : 91
Journal : LE REPUBLICAIN
Parution : 15 juillet 2021
Référence n°L016381

RIS ORANGIS, le 12 juillet 2021



COMMUNE D'ETAMPES

Par délibération n° VI-DEL-2021-041 en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a prescrit la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Étampes.

Selon le respect des mesures légales de publicités :

-La délibération sera affichée pendant toute la durée des études nécessaires.

-La délibération sera mentionnée dans un article du bulletin municipal et dans un article de la presse locale.

-Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme sera disponible en mairie.

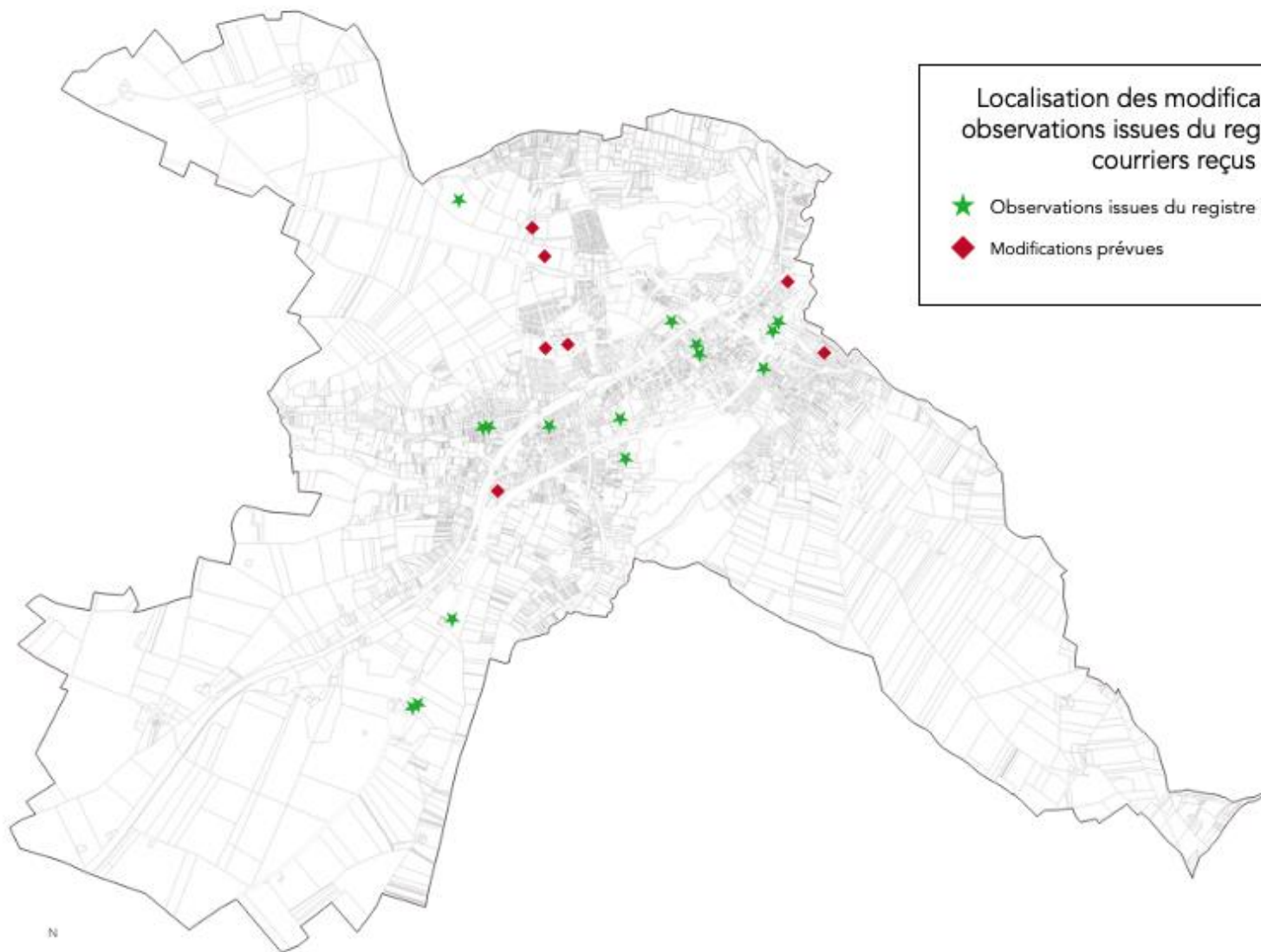
-Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme sera mis à disposition du public dans un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

-Les administrés ont la possibilité d'écrire à Monsieur le Maire durant l'intégralité de la procédure.

E-MIR - Le Républicain
Annonces Officielles
BP 280 91002 ETAMPES

Registre des observations mis à disponibilité en mairie			
Date	Nom	Résumé de la demande	Prise en considération
15/07/2021	I. Ball	Constructibilité des parcelles ZX080 et ZX075	Sans rapport avec l'objet de la modification
16/07/2021	Mme. Woszczyński	Constructibilité de la parcelle BD001-9	Sans rapport avec l'objet de la modification
23/07/2021	O. Liénard	Constructibilité de la parcelle AE013	Sans rapport avec l'objet de la modification
26/07/2021	A. & F. Villedieu	Opposition au projet de construction de logements sociaux rue J.B Eynard	Sans rapport avec l'objet de la modification
03/08/2021	Non précisé	Rendre constructible des terrains situés en zone 2AU sur le secteur des Rouas	Suivant la décision du Préfet de l'Essonne et du Tribunal Administratif de Versailles, le zonage 2AU des Rouas ne respecte pas les objectifs de gestion économe de l'espace du SDRIF. En effet, aucun projet porteur d'urbanisation n'y a été commencé depuis 9 ans. Ce secteur passera donc en zone naturelle N dans le cadre de la modification du PLU.
10/08/2021	J. Henry	Changement de zonage de terrains à usage de jardins maraichers et familiaux, situés Chemin du Moulin à Tan	Sans rapport avec l'objet de la modification
20/09/2021	C. Cognard	Constructibilité des parcelles ZX021, ZX079 et ZX096	Sans rapport avec l'objet de la modification
20/09/2021	SEQENS – Action Logement	Programmation du projet de restauration de construction sur le terrain situé 16 rue de Chauffour.	Sans rapport avec l'objet de la modification
29/09/2021	R. Lellouche	Constructibilité de la parcelle AE011	Sans rapport avec l'objet de la modification
26/11/2021	F. Vigne-Tidouard	Constructibilité des parcelles ZV209 et ZV213	Sans rapport avec l'objet de la modification
21/04/2022	C. Voyez	Constructibilité de la parcelle BH664	Sans rapport avec l'objet de la modification

Registre des courriers reçus par M. le Maire			
Date	Nom	Résumé de la demande	Prise en considération
20/09/2021	SEQENS – Action Logement	Programmation du projet de restauration de construction sur le terrain situé 16 rue de Chauffour. (Courrier adossé au registre des observations)	Sans rapport avec l'objet de la modification
26/11/2021	F. Vigne-Tidouard	Constructibilité des parcelles ZV209 et ZV213	Sans rapport avec l'objet de la modification
22/02/2022	SARL Les Constructions Modernes	Modification des règles de stationnement pour la parcelle située au 135 rue de la République	Sans rapport avec l'objet de la modification
24/04/2022	F. & M. Rousseau	Constructibilité des parcelles AY418et AY419	Sans rapport avec l'objet de la modification
18/05/2022	J.P Khayatt de Chessé	Changement de zonage des parcelles ZI020, ZI039, ZI060 et ZI062	Sans rapport avec l'objet de la modification
24/05/2022	D. Vayne	Constructibilité de la parcelle AN677	Sans rapport avec l'objet de la modification
29/06/2022	P. Bezancon	Suppression du classement en EVP des parcelles cadastrées AN586, AN587, AN588, AN811 et AN590.	Sans rapport avec l'objet de la modification



Localisation des modifications, des observations issues du registre et des courriers reçus

- ★ Observations issues du registre et des courriers
- ◆ Modifications prévues

0 1 2 km

N